



LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AU RISQUE INONDATION

informez-vous

VIGILANCE ET INFORMATION

Ecouter
la radio



Suivre la situation

vigicrues.gouv.fr
Suivi des principaux
cours d'eau



**vigilance.
meteofrance.com**
Toutes situations météo

ALERTE DES POPULATIONS



Sirènes



**Equipe-
ment
Mobile
d'Alerte**



**Automate
d'alerte**



Porte-à-porte

VOTRE VIE PEUT DÉPENDRE DE L'APPLICATION DE CES CONSIGNES



Fermez portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations



Montez à pied
dans les étages



N'allez pas chercher
les enfants à l'école,
ils y sont en sécurité



Fermez le gaz et
l'électricité



Ecoutez la radio
Attendez les
consignes des
autorités.



Ne téléphonez pas.
Libérer les lignes
pour les secours.



Ne descendez pas
dans un parking
souterrain ou un
sous-sol



Ne vous engagez pas
sur une route inondée
à pied ou en voiture



Ne buvez pas l'eau
du robinet

CONSIGNES COMPLEMENTAIRES

AVANT : s'informer, s'organiser, anticiper

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants
- laisser les volets roulants ouverts
- localiser le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements
- amarrer les cuves
- repérer les stationnements hors zone inondable
- prévoir un kit d'urgence

PENDANT : se mettre à l'abri

- n'évacuer que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ne pas boire l'eau du robinet
- ne pas s'engager sur une route, inondée (à pied ou en voiture)
- ne pas prendre l'ascenseur
- ne pas descendre dans les parkings souterrains

APRES : respecter les consignes

- aérer
- désinfecter à l'eau de Javel
- chauffer dès que possible
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- déclarer le sinistre à votre assurance dans les plus brefs délais

8 questions - réponses pour comprendre ces consignes

À CONSERVER

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE CRUE ET UNE INONDATION ?

Une crue est un phénomène hydrologique affectant un cours d'eau. La crue se caractérise par une augmentation du débit, de la hauteur et de la vitesse de l'eau. Elle peut, en fonction de son importance, engendrer une inondation.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. L'eau se répand dans les zones d'expansion des crues qui correspondent au lit majeur du cours d'eau.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'INONDATION ?

Il existe plusieurs types d'inondations en région PACA.

L'inondation de plaine est un phénomène qui se produit quand une rivière sort de son lit lentement et qu'elle inonde une plaine pendant une période relativement longue (exemple : le Rhône).

Les inondations torrentielles peuvent survenir lorsque des précipitations intenses tombent sur un bassin versant. Les eaux vont alors ruisseler et se concentrer rapidement dans le cours d'eau, générant des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières (exemples : l'Ouvèze ou l'Ubaye).

Le ruissellement urbain se produit lors d'orages violents, de pluies exceptionnelles, quand la capacité d'infiltration des sols et des réseaux d'eau pluviale est insuffisante.

La submersion marine est une inondation de la zone côtière par la mer qui se produit lors d'événements météorologiques majeurs comme des vents violents, fortes houles ou en cas de tempêtes. Ce risque est particulièrement présent dans les secteurs où l'urbanisation est forte sur le littoral, ce qui est le cas dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE VIGILANCE ET ALERTE ?

La vigilance permet de prévenir la population et les autorités qu'il peut exister un risque, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. Elle permet donc de se mettre en situation de réagir si le danger se précise.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré. Elle est émise par le préfet ou le maire, qui alerte la population et met en place le plan communal de sauvegarde.

COMMENT SE PRÉPARER A FAIRE FACE A UNE INONDATION ?

Constituez un kit d'urgence composé d'une radio à piles, des médicaments urgents, de vêtements de rechange, de couvertures, des papiers personnels...

Pour en savoir plus : www.autoprotectionducitoyen.eu

Chaque famille peut également mettre en place un Plan Familial de Mise en Sécurité qui permet de savoir quoi faire en cas d'événement.

Pour en savoir plus : www.cypres.org/pfms

POURQUOI NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ECOLE ?

Ils y sont en sécurité. Dès le début de l'alerte, les enseignants mettent vos enfants à l'abri. Si vous sortez pour aller les chercher, vous vous exposez inutilement. Vos enfants bénéficient du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) mis en place au sein de leur établissement scolaire.

ET MA VOITURE ?

Durant une inondation, l'eau peut s'engouffrer brutalement dans les parkings souterrains. Il ne faut donc pas aller chercher son véhicule.

Si vous êtes en voiture, ne vous engagez pas sur une route inondée. Quels que soient le type de véhicule ou la hauteur d'eau, la force du courant est trop souvent sous-estimée.

COMMENT SAVOIR SI MON HABITATION EST EN ZONE INONDABLE ?

Toutes les informations sont disponibles sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) consultable en mairie.

QUELLE DÉMARCHE SUIVRE POUR ETRE REMBOURSÉ DES DOMMAGES SUBIS ?

Afin de bénéficier de l'indemnisation, il faut déclarer le sinistre à votre assureur après en avoir eu connaissance, transmettre le plus rapidement possible un état des dommages subis avec des justificatifs (photos, factures...). En cas de reconnaissance de catastrophe naturelle, la mairie vous accompagnera.

Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

